

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 025 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 07 MARS 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0689/127/REC-23 du 30/03/2023 (Continuation)	Karl-Charles DJIMADJA	William KODJOH KPAKPASSOU, Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour violation de la Constitution.	
2.	2137/305/REC-23 du 22/11/2023	Karl-Charles DJIMADJA	Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours en inconstitutionnalité de l'ordonnance n°051/2023/ JEX/CPP3/S4/TCC du 25 juillet 2023 rendue par le tribunal de commerce de Cotonou.	
3.	2139/307/REC-23 du 22/11/2023	Karl-Charles DJIMADJA	- Président du tribunal de commerce de Cotonou - Greffier en chef du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour non délivrance, en temps opportun, de l'extrait et de l'original de l'ordonnance n°051/2023/JEX/CPP3/S4 /TCC, rendue par le tribunal de commerce de Cotonou.	



4.	0688/126/REC-23 du 30/03/2023	Karl-Charles DJIMADJA	Emmanuel OPITA, Inspecteur des Services Judiciaires	Recours pour violation de la Constitution.	
5.	0831/140/REC-23 du 25/04/2023 (Continuation)	Sonagnon Emile HOUNKPATIN	Commissaire en charge du Commissariat d'Akpro-Missérété	Recours pour violation des droits de l'Homme.	
6.	2091/298/REC-23 du 14/11/2023 (Continuation)	Prosper ALLAGBE	Ministre des Enseignements Maternel et Primaire	Recours pour violation des articles 26, 35 de la Constitution et 13.1 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.	
DOSSIERS DE MISE EN ETAT					
7.	2138/306/REC-23 du 22/11/2023 (Continuation)	Karl-Charles DJIMADJA	- Président du tribunal de commerce de Cotonou - Secrétaire particulière du Président du Commerce de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable par une juridiction impartiale.	



8.	0184/034/REC-24 du 29/01/2024	King-Karl C. Sessi DJIMADJA Kenneth T. Seignon DJIMADJA Karl-Charles DJIMADJA	Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour traitement humiliant et dégradant et pour non délivrance d'ordonnance abrégative de délai.	
9.	0182/032/REC-24 du 29/01/2024	Ayodélé AHOUNOU	- Assan SEIBOU - Assemblée nationale	Recours en inconstitutionnalité de la proposition de loi portant révision de la Constitution.	
10	0246/042/REC-24 du 06/02/2024 (Continuation)	Landry A. ADELAKOUN Romaric ZINSOU Miguèle HOUETO Fréjus ATINDOGLO Conaïde AKOUEDENOUDJE	Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité du décret n°2024-006 du 09 janvier 2024, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des Ministres Conseillers à la présidence de la République.	



11	0278/043/REC-24 du 09/02/2024 (Continuation)	Parti politique « LES DEMOCRATES », Représenté par son président monsieur Thomas Boni YAYI (Me Renaud Vignilé AGBODJO)	Gouvernement	Recours contre les décrets n°2024-006 du 09 janvier 2024, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des Ministres Conseillers à la présidence, et n°2024- 007 du 09 janvier 2024, portant définition des secteurs d'intervention des Ministres Conseillers à la Présidence de la République, pour violation de la Constitution.	
12	0320/055/REC-24 du 15/02/2024	Eugène AZATASSOU (Me Renaud Vignilé AGBODJO)	Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité du décret n°2024-006 du 09 janvier 2024, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des Ministres Conseillers à la présidence de la République et n°2024-007 du 09 janvier 2024 portant définition des secteurs d'intervention des ministres conseillers à la présidence de la République.	



13				Recours en inconstitutionnalité du décret n°2024-006 du 09 janvier 2024, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du collège des Ministres Conseillers à la présidence de la République et n°2024-007 du 09 janvier 2024 portant définition des secteurs d'intervention des ministres conseillers à la présidence de la République.	
	0328/060/REC-24 du 16/02/2024	Eugène AZATASSOU (<i>Me Renaud Vignilé AGBODJO</i>)	Gouvernement		
14	0342/062/REC-24 du 19/02/2024 (Continuation)	Karl-Charles DJIMADJA (<i>Me Abdoulaye AFANI</i>)	DG/NSIA Vie et Assurance (<i>SPCA B et B Conseils</i>)	Exception d'inconstitutionnalité.	



15	0342/063/REC-24 du 19/02/2024 (Continuation)	Karl-Charles DJIMADJA (Me Abdoulaye AFANI)	Patrick HOINDO Gilles HOINDO (SPCA B et B Conseils)	Exception d'inconstitutionnalité.	
----	---	--	--	--------------------------------------	--

Cotonou, le 04 MARS 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA